



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0085

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil de gestion de la société par actions simplifiée (SAS) Un Deux Toits Soleil - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Grouit, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlrich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 27 juillet 2020**Délibération n° 2020-0085**

commission principale :

objet : **Conseil de gestion de la société par actions simplifiée (SAS) Un Deux Toits Soleil - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La SAS Un Deux Toits Soleil a été constituée en 2016 afin de réaliser, financer et exploiter une douzaine d'installations de production d'électricité photovoltaïque.

À l'origine du projet, l'association Toits en transition, accompagnée par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) avait pour objectif de donner aux citoyens et acteurs de la Métropole lyonnaise la possibilité de s'investir dans le développement et la réalisation d'un ou de plusieurs projets de production d'énergie solaire citoyenne sur les toits du territoire de la Métropole de Lyon.

La saison 1 a permis la réalisation en 2018 de 10 sites de production photovoltaïque (PV), de puissance majoritairement de 9 kilowatt crête (kWc), produisant 109 MWh/an environ, soit l'équivalent de la consommation totale annuelle d'électricité d'environ 45 foyers (hors chauffage). Les panneaux PV ont été installés sur des bâtiments publics situés dans différentes communes de la Métropole (groupes scolaires principalement) ainsi que sur un bâtiment de la Métropole (Maison de la Métropole de Saint Fons). Au total, environ 900 m² de toiture photovoltaïque ont été mis en production. Ce projet a également permis la réalisation d'actions pédagogiques auprès de plusieurs groupes scolaires, en collaboration avec l'ALEC.

La Métropole a approuvé, par délibération du Conseil n° 2017-2201 du 18 septembre 2017, la prise de participation dans la SAS Un Deux Toits Soleil à hauteur de 10 000 €.

La SAS Un Deux Toits Soleil a engagé une saison 2 dans le cadre de son développement. Il est prévu de réaliser 11 installations photovoltaïques réparties sur 11 collectivités, représentant 520 kWc sur 3 800 m² de toitures, 600 000 € HT d'investissement dont 150 000 € de participation citoyenne.

II - Modalités de représentation

La gouvernance de la SAS Un Deux Toits Soleil est de type démocratique (1 actionnaire = 1 voix) et organisée en plusieurs collèges :

- collège A : porteur du projet - 35 %, constitué par l'association Toits en transition,
- collège B : citoyens - 35 %, constitué par les personnes physiques,
- collège C : partenaires - 15 %, constitué par les personnes morales, associations, entreprises, organismes financiers comme les clubs d'investissement d'une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigales),
- collège D : collectivités locales - 15 %.

La société est gérée et administrée par un conseil de gestion composé par des associés élus par chaque collège lors de l'assemblée générale selon la répartition suivante :

- collège A : 3 représentants,
- collège B : 3 représentants,
- collège C : 1 représentant,
- collège D : 1 représentant.

En tant que membre du collège D, la Métropole doit désigner un représentant au sein du conseil de gestion de la société de projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Sylvain GODINOT en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil de gestion de la SAS Un Deux Toits Soleil.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.